
De la crise à la reprise : l'impact de la crise COVID-19 sur les entreprises de Thunder Bay (Partie 6)

JANVIER/ FÉVRIER 2021 RÉSULTATS

**Thunder Bay District
COVID-19 Business Impact
SURVEY**





Table des matières

Partenaires	3
Résumé	4
Introduction.....	5
Résultats	5
Répercussions sur la continuité des activités	8
Répercussions sur les ressources humaines des entreprises.....	19
Conclusion.....	23
Références	24



Partenaires



L'Institut des politiques du Nord est le groupe de réflexion indépendant du Nord de l'Ontario. Ils effectuent des recherches, recueillent et diffusent des données probantes, et identifient les opportunités politiques pour soutenir la croissance de communautés durables dans le Nord. Les opérations de l'IPN sont situées à Thunder Bay et à Sudbury. Elles cherchent à renforcer la capacité du Nord de l'Ontario à prendre la tête de la politique socio-économique qui a un impact sur le Nord de l'Ontario, l'Ontario et le Canada dans son ensemble.



North Superior
Workforce Planning Board

La Commission de planification de la main-d'œuvre du Nord Supérieur (CPMONS) est l'une des vingt-six zones de planification de la main-d'œuvre de l'Ontario. Notre mandat est d'identifier, d'évaluer et de prioriser les besoins en compétences et en connaissances de la communauté, des employeurs et des participants/apprenants individuels sur le marché du travail local par le biais d'un processus de planification du marché du travail local basé sur la collaboration.



La Thunder Bay Community Economic Development Commission (CEDC) est responsable du développement des entreprises, du maintien et de l'expansion des entreprises, du soutien à l'entrepreneuriat, de la promotion des opportunités, ainsi que de la collecte et de l'évaluation des données clés sur les entreprises.

Ils peuvent vous aider en vous fournissant des informations et des statistiques sur la communauté, des réseaux et des références, une assistance pour la sélection de sites et des données sur le marché du travail.



Thunder Bay
Chamber
of Commerce

La Chambre de commerce de Thunder Bay est une organisation bénévole, dirigée par ses membres, de particuliers et d'entreprises qui travaillent ensemble pour promouvoir les intérêts commerciaux, financiers et civiques de la communauté de Thunder Bay. Ils mettent en commun des ressources pour offrir des opportunités d'apprentissage aux membres, aborder les questions de politique, faciliter les liens entre les membres et visent à rassembler les entreprises pour travailler à des objectifs communs.



Résumé

Comme nous le savons tous, la crise de la COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur l'économie canadienne. En vue de réagir à cette situation, une enquête sur l'impact de la COVID-19 sur les entreprises a été offerte aux employeurs du district de Thunder Bay, afin de comprendre comment la pandémie affecte les entreprises pour des aspects tels que les finances, la quantité de travailleurs, la prestation de services et la viabilité à long terme.

Par rapport aux enquêtes antérieures, les résultats de celle de ce mois-ci contiennent des conclusions importantes. Par exemple, 35 % des répondants très négatif le risque stratégique que représente la COVID-19 au regard des perspectives à long terme de leur entreprise - un résultat similaire à celui de l'enquête d'avril de l'année dernière. Il s'agit d'une forte augmentation par rapport à la dernière enquête, en novembre (16 %). Le pourcentage des entreprises ayant trouvé moyennement négatif le niveau de risque est conforme à celui de l'enquête précédente, à 34 %. Cela suggère que l'inquiétude quant aux perspectives commerciales à long terme des entreprises a augmenté au cours des derniers mois; certaines d'entre elles pensent maintenant qu'elles devront mettre un terme à leurs activités.

En janvier-février, l'on a constaté une hausse du pourcentage des répondants ayant réduit leurs heures de travail, le nombre des employés et qui fonctionnent en ligne. Il s'agit, depuis mai 2020, du pourcentage le plus élevé de répondants qui ont déclaré une réduction de leurs heures de travail et de leur personnel. Il est important de noter que les résultats de cette récente enquête ont montré une forte augmentation du pourcentage d'employeurs interrogés qui ont cessé leurs activités temporairement ou définitivement depuis la première enquête. Il s'agit de la proportion la plus élevée depuis la première enquête, en avril 2020, qui a été publiée au cours de la première période de confinement provinciale. Bien que nous ayons assisté à une ouverture progressive des commerces à la fin de l'automne, un nombre croissant de cas a abouti à un confinement provincial du 25 décembre 2020 au 12 février 2021. Alors que l'ordre de rester à la maison dans toute la province a été levée mi-février, le mois d'avril a vu le retour d'un autre ordre de rester à la maison pour toute la province.

Les résultats de cette enquête sont importants, car ils permettent aux décideurs communautaires de comprendre comment certaines entreprises se comportent pendant la COVID-19 et de réagir adéquatement. De plus, les employeurs et organismes qui ont réussi à trouver de nouveaux modes de fonctionnement sont en mesure de partager ces renseignements avec leurs pairs entrepreneurs, ce qui pourrait être bénéfique pour l'économie et le bien-être communautaire.



Introduction

La COVID-19 a été ressentie dans le monde entier, et le Nord ontarien n'est pas une exception. Il est donc important de comprendre en quoi la COVID-19 a eu un impact sur nos économies locales. Dans cette optique, une enquête destinée aux entreprises a été conçue par l'Institut des politiques du Nord, la Commission de planification de la main-d'œuvre du Nord Supérieur de Thunder Bay, la Chambre de commerce de Thunder Bay et la Thunder Bay Community Development Commission.

Les résultats de ces enquêtes peuvent être utilisés par des partenaires communautaires et le gouvernement, afin de continuer à réagir adéquatement à la COVID-19.

Résultats

Les résultats de l'enquête liée à l'impact sur les entreprises de Thunder Bay pour le mois de janvier/février sont résumés ci-dessous. La période de collecte des données s'est alors déroulée du 27 janvier au 16 février 2021. Pendant cette période, le nombre cumulatif de cas confirmés de la COVID-19 en Ontario est passé de 260 370 le 27 janvier à 287 736 le 16 février (Gouvernement de l'Ontario, 2021). L'Ontario a atteint le pic de la deuxième vague le 8 janvier 2021, avec 4 249 nouveaux cas quotidiens. Au moment de l'enquête, le nombre des cas quotidiens était en baisse constante, la province s'efforçant de réduire considérablement ce nombre. Après les vacances de décembre, le gouvernement a donné à toute la population de la province l'ordre de rester chez soi; cela a pris fin le 12 février. Alors que l'ordre de rester à la maison dans toute la province a été levé mi-février, le mois d'avril a vu le retour d'un autre ordre de rester à la maison pour toute la province.

Depuis la dernière enquête, le gouvernement provincial a apporté des modifications aux mesures sanitaires en place dans les différentes zones codées par couleur. Plus précisément, le gouvernement a modifié la section des commerces de détail dans chaque zone (Gouvernement de l'Ontario, 2021 b). Le plus remarquable est que les commerces de détail pourrait rester ouverts même dans la zone grise de confinement. Pendant le confinement, les achats en personne sont autorisés à 25 % de la capacité de la plupart des magasins, sauf les supermarchés (et autres magasins d'alimentation) et les pharmacies, qui peuvent fonctionner à 50 % de leur capacité.

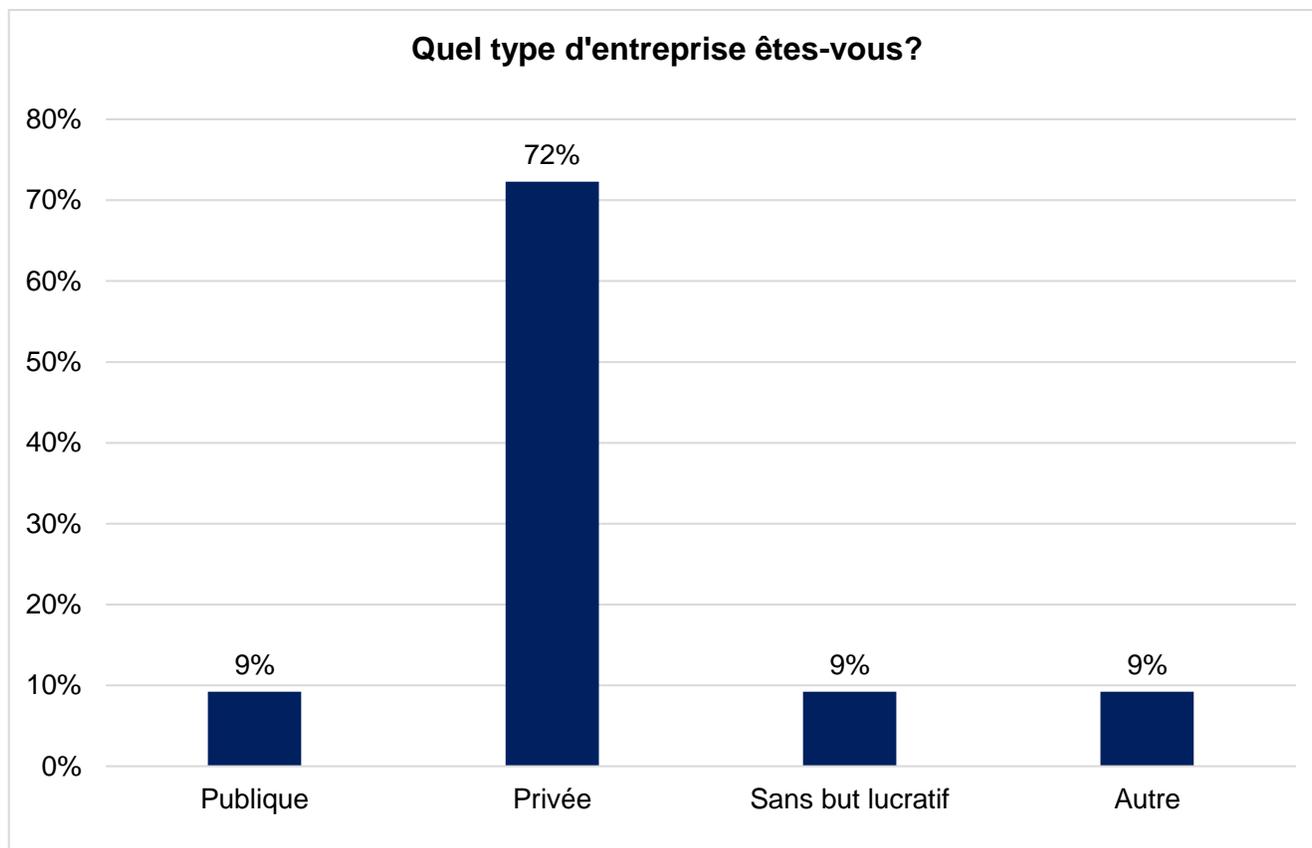


Le district de Thunder Bay est une des régions du Nord ontarien les plus durement touchées par la deuxième vague. Le Bureau de santé du district de Thunder Bay (BSDTB) a signalé 321 nouveaux cas pendant cette période (Public Health Ontario 2021) et depuis le 10 mars 2021, le BSDTB a indiqué qu'il y avait eu 2 128 cas confirmés pendant toute la durée de la pandémie (Thunder Bay District Health Unit 2021). Ces chiffres montrent une augmentation considérable de la propagation du virus depuis la dernière enquête, en novembre. Cependant, au cours des dernières semaines, la région de Thunder Bay a connu une baisse des cas.

En janvier/février, l'enquête de Thunder Bay comptait un total de 66 répondants valides. Environ 22 % des employeurs sont des répondants récurrents de l'enquête de novembre. Le calcul a été fait en utilisant le code postal fourni dans le questionnaire de l'enquête; le pourcentage réel peut donc être légèrement différent. Sauf indication contraire, tous les pourcentages sont calculés en fonction du nombre des répondants à la question pertinente.

Parmi les répondants de l'enquête, 72 % sont des entreprises privées, 9 % des organismes publics et 1 % des organismes à but non lucratif (figure 1). La proportion du type d'organisme ayant répondu à l'enquête de novembre ressemble beaucoup à celle du mois de septembre. Depuis la publication de la première enquête en avril 2020, la grande majorité des répondants sont des entreprises/organismes du secteur privé.

Figure 1. Pourcentage des employeurs qui s'identifient au type d'entreprise suivant.





Ce sont 92,4 % des répondants qui ont indiqué que la principale activité de leur entreprise se trouvait dans la ville de Thunder Bay (tableau 1). La proportion des entreprises situées principalement à Thunder Bay est très semblable à celle de la dernière enquête, en novembre. Par rapport aux enquêtes précédentes, l'on constate une diminution du nombre des petites collectivités représentées. Cela signifie que les résultats du sondage montrent principalement ce que les répondants des entreprises de la ville de Thunder Bay, puis que les petites collectivités environnantes ne sont pas bien représentées.

Tableau 1. Pourcentage des entreprises ayant déclaré la région comme leur principal lieu d'activité

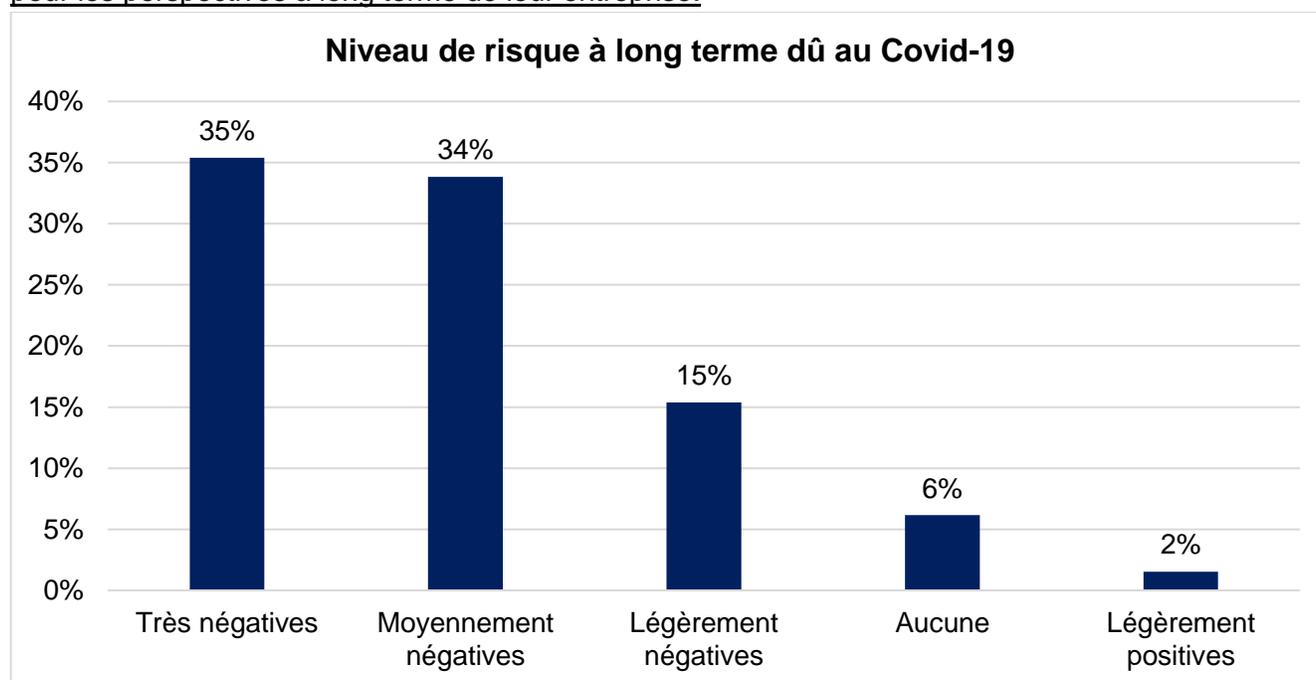
Principal lieu d'activité des entreprises	Pourcentage des entreprises
Thunder Bay	92,4 %
Roslyn	3,0 %
Terrace Bay	1,5 %
Longlac	1,5 %



RÉPERCUSSIONS SUR LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

En janvier/février, selon 35 % de répondants, le risque stratégique de la COVID-19 était très négatif au regard des perspectives à long terme de leur entreprise (cela pouvait les conduire à la faillite); 26 % trouvaient le risque moyennement négatif (cela devant avoir un effet important sur leurs finances); 33 % le trouvaient légèrement négatif (cela pouvait avoir des répercussions sur leurs finances, mais ils croyaient pouvoir affronter la tempête (voir le tableau 2). La proportion de répondants qui ont déclaré que la COVID-19 pouvait les mettre en faillite était supérieure de 16 points de pourcentage, par rapport à novembre. Depuis la dernière enquête de novembre, la province a déclaré un autre état d'urgence et donné un ordre de rester à la maison. Par conséquent, toutes les entreprises non essentielles ont dû fermer leurs portes au public.

Figure 2. Pourcentage des entreprises évaluant le risque stratégique que représente la COVID-19 pour les perspectives à long terme de leur entreprise.



Remarque : Très négatif = cela pourrait nous conduire à la faillite; moyennement négatif = il pourrait y avoir un impact sur nos finances; légèrement négatif = cela pourrait avoir un effet financier, mais nous croyons pouvoir résister à la tempête; légèrement positif = la demande pour nos produits/services a changé mais reste suffisante pour maintenir les activités; moyennement positif = nous constatons une augmentation de la demande pour certains de nos produits/services; très positif = nous avons ajouté du personnel et augmenté la production afin de répondre à la demande.



Une comparaison du risque que représente la COVID-19 au regard des perspectives commerciales à long terme, par secteur industriel, paraît au tableau 3. Afin de mieux comprendre quelles entreprises sont les plus touchées par la pandémie, les secteurs d'activité ont été regroupés soit par industries productrices de biens, soit par industries productrices de services. (Bureau of Economic Analysis, 2006 s.d.) Depuis le début de la pandémie, les données ont montré que l'impact de la COVID-19 sur les entreprises n'a pas été uniforme d'un secteur à l'autre. En général, les entreprises du secteur des services, en particulier celles qui sont en relation directe avec le public, ont été les plus touchées par la pandémie.

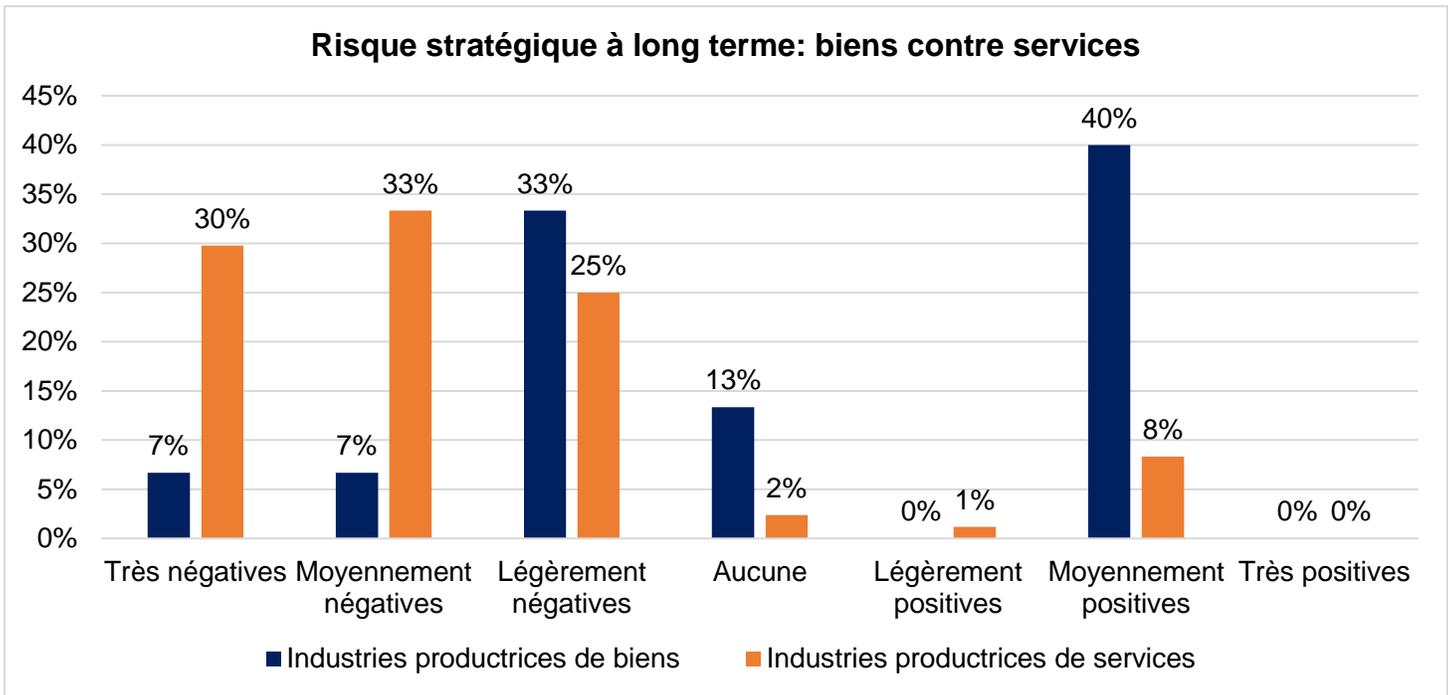
Les résultats de l'enquête montrent que la proportion de répondants des industries productrices de biens et croyant que leur risque stratégique était très négatif a diminué par rapport aux enquêtes précédentes. Toutefois, dans l'enquête de janvier/février, l'on a constaté une augmentation de la proportion des répondants qui ont évalué moyennement négatif leur niveau de risque et une légère diminution de ceux qui ont évalué faiblement négatif leur niveau de risque. Le passage d'un niveau de risque très négatif à un niveau moyennement négatif dans le secteur de la production de biens pourrait être attribuable au fait que ce secteur se remette de goulets d'étranglement antérieurs ou que différentes entreprises/organismes aient répondu à l'enquête.

Dans le secteur de la production de services, la proportion de répondants ayant évalué très négatif leur risque stratégique a augmenté, passant de 15 % en novembre à 30 % en janvier/février. On constate également une diminution du pourcentage de répondants qui ont évalué leur risque stratégique comme étant légèrement ou moyennement positif. Il s'agit d'une conclusion importante de l'enquête. Lors de la dernière enquête, nous avons observé la tendance inverse : les répondants employeurs commençaient à percevoir plus positivement leur niveau de risque. Au cours de la dernière enquête, l'Ontario a connu un deuxième confinement de plusieurs semaines, et les entreprises ont dû encore fermer leurs portes au public. Par conséquent, le niveau de risque que la COVID représente pour leur entreprise a augmenté.

Dans l'ensemble, les industries productrices de services ont été les plus durement atteintes par la pandémie. Selon Statistique Canada, les entreprises des secteurs des Arts, spectacles et loisirs, de l'Hébergement et restauration et du Commerce de détail sont les plus gravement touchées par la pandémie (Statistique Canada, 2020). Bien sûr, cela ne signifie pas que le secteur de la production de biens n'affrontait pas de difficultés. Par exemple, des secteurs comme la fabrication de biens de consommation durables ont été aux prises avec des goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement, ce qui a eu des répercussions sur d'autres secteurs, tel celui du commerce de détail. Il est important de noter que les industries productrices de biens comprennent de nombreux types d'entreprises, dont certains sont plus sensibles que d'autres aux changements de l'économie. Des industries comme l'agriculture et la transformation des aliments tendent à être plus stables. De plus, les bonnes industries productrices peuvent être sensibles à divers facteurs économiques. Par exemple, l'industrie manufacturière est sensible aux variations de la demande; en revanche, les industries minière et forestière sont sensibles aux variations des prix internationaux.



Figure 3. Pourcentage des entreprises ayant classé le risque stratégique que représente la COVID-19 au regard des perspectives à long terme de leurs activités, par secteur industriel.



Remarque : Très négatif = cela pourrait nous conduire à la faillite; moyennement négatif = il pourrait y avoir un impact sur nos finances; légèrement négatif = cela pourrait avoir un effet financier, mais nous croyons pouvoir résister à la tempête; légèrement positif = la demande pour nos produits/services a changé, mais reste suffisante pour maintenir les activités; moyennement positif = nous constatons une augmentation de la demande pour certains de nos produits/services; très positif = nous avons ajouté du personnel et augmenté la production afin de répondre à la demande.

Lors de l'enquête, les employeurs devaient répondre à la question suivante : « Quelles ont été les répercussions de la COVID-19 sur les activités de votre entreprise/organisme? » Le tableau 2 contient une ventilation du pourcentage des employeurs qui ont été d'accord avec les options proposées. Il est important de noter la hausse du pourcentage des employeurs qui ont eu une réduction de personnel et d'heures de travail. C'est un changement par rapport aux premiers mois de la pandémie. Du début de la pandémie jusqu'en septembre, l'on a observé une baisse constante de la proportion des répondants employeurs ayant des heures et un personnel réduits. Depuis septembre, ce nombre n'a cessé d'augmenter. Il s'agit, depuis mai 2020, du pourcentage le plus élevé d'employeurs qui ont déclaré une réduction de leurs heures de travail et de leur personnel. En outre, cette récente enquête a révélé la proportion des employeurs qui exploitent leur entreprise en ligne est la plus élevée.

Il importe également de noter que 3 % des répondants ont déclaré que leur entreprise était définitivement fermée. Dans les enquêtes précédentes, 0 % des répondants avaient dû cesser définitivement leurs activités. En outre, 30 % des employeurs ont déclaré avoir dû fermer temporairement leur entreprise. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport à seulement 4 % en novembre. Cela montre à quel point la deuxième vague et le confinement provincial subséquent ont eu des répercussions sur les entreprises. Les entreprises ont beaucoup travaillé pour rester à flot et pour s'adapter aux restrictions imposées. Par exemple, certains restaurants ont mis en place un guichet, afin que les clients puissent emporter ou venir chercher les aliments, facilitant et sécurisant ainsi les commandes.

**Tableau 2.** Répercussions de la COVID-19 sur les entreprises/organismes

Répercussions de la COVID-19 sur les entreprises/organismes	Mai (%)	Août (%)	Septembre (%)	Novembre (%)	Janvier (%)
Réduction des heures	48	35	30	42	50
Réduction du personnel	43	29	25	36	41
Exploitation en ligne	35	23	27	29	38
Acceptation de commandes téléphoniques	24	22	14	16	33
Fermeture temporaire de notre entreprise/organisme	35	15	17	4	30
Travail à distance, mais poursuite des activités	35	12	24	16	27
Offre de nouveaux services	19	28	18	22	21
Difficultés lors du rappel ou de l'embauchage d'employés	S. O.	15	27	22	21
Autres innovations/changements d'entreprise :	14	18	20	9	17
Sans répercussion	1	11	4	15	9
Nous avons développé de nouveaux partenariats avec des entreprises, des organismes caritatifs ou sans but lucratif.	4	6	9	11	8
Nous nous sommes réoutillés pour fabriquer des fournitures en demande.	4	8	6	6	8
Nous avons augmenté le personnel.	3	5	11	9	3
Nous avons définitivement mis fin aux activités de notre entreprise/organisme.	1	0	0	0	3
Nous avons augmenté les heures.	3	0	4	0	0

La question suivante a été posée aux employeurs : « Si vous avez repris vos activités en personne, qu'avez-vous dû faire pour rouvrir physiquement? » De nombreux répondants ont déclaré avoir suivi les protocoles liés à la COVID-19 – nettoyage fréquent des surfaces souvent touchées par les mains, utilisation de désinfectant pour les mains, achat de MPI pour leur personnel, administration de questions de dépistage et du respect de la distanciation physique. Un répondant a mentionné qu'il avait déménagé dans un espace plus grand son entreprise, et un autre, avoir démarré une entreprise complètement différente. En outre, de nombreux répondants ont indiqué que leur entreprise/organisme n'était pas ouvert au moment de l'enquête. Comme nous l'avons mentionné, le sondage de janvier/février a été publié pendant le confinement provincial et, par conséquent, seuls les commerces essentiels ont été autorisés à rester ouverts au public.



Parmi les entreprises qui ont répondu à la question « Quelles répercussions supplémentaires de la COVID-19 votre entreprise/organisme a-t-elle subies », le pourcentage de celles qui sont d'accord avec les raisons présentées est le suivant (tableau 3). Les résultats de cette question ont été relativement uniformes au cours des derniers mois. Les répercussions supplémentaires qui ont obtenu le plus haut pourcentage de réponses sont pour la plupart restées les mêmes. La plupart des répondants (80 % en janvier) ont pris plus de mesures de propreté dans leurs bureaux. Ce sont 69 % des répondants qui doivent restreindre leurs dépenses par suite de l'incertitude; 71 % ont eu une baisse de ventes; 53 % ont déclaré un endettement supérieur. Cette tendance se poursuivra probablement jusqu'à la fin de la vaccination de la population et la suppression des protocoles de distanciation physiquement.

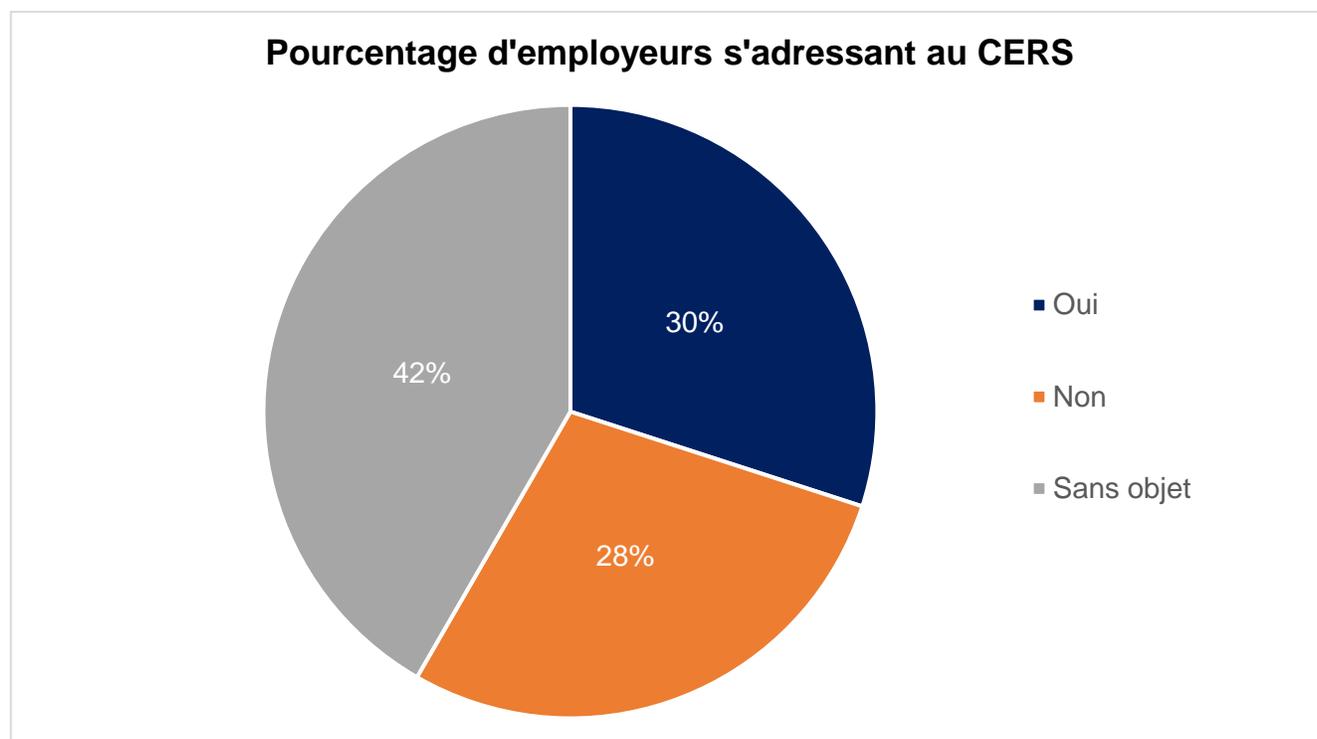
Tableau 3. Répercussions additionnelles sur les entreprises/organismes

Quels impacts supplémentaires avez-vous subis (cochez tout ce qui s'applique)	Mai (%)	Août (%)	Septembre (%)	Novembre (%)	Janvier (%)
Nous avons renforcé les mesures du nettoyage, de l'assainissement et/ou de protection dans nos bureaux/installations.	66	79	67	75	80
Nous devons restreindre les dépenses en raison de l'incertitude.	51	57	57	56	69
Nous constatons une diminution des ventes (ou des dons s'il s'agit d'un organisme sans but lucratif).	68	56	48	42	71
Les fonds propres/valeur de l'entreprise ont baissé.	43	44	48	40	47
Notre chaîne d'approvisionnement est bloquée.	24	39	33	33	22
Le poids de notre dette a augmenté.	46	41	33	31	53
Il y a des goulets d'étranglement dans notre chaîne d'approvisionnement.	25	30	30	27	31
Nous avons eu des annulations de contrats.	35	23	23	25	25
Nous avons dû annuler des activités de collecte de fonds (pour les organismes sans but lucratif).	22	15	10	21	32
Nous avons dû annuler des contrats.	19	15	13	21	22
Nous constatons une augmentation considérable de la demande des consommateurs pour certains articles.	11	13	10	17	5
Les fonds propres/valeur de l'entreprise ont augmenté.	5	8	8	17	5
Nos ventes augmentent.	5	13	11	14	10
Nous avons signé de nouveaux contrats avec d'autres entreprises.	6	3	5	4	12
Nous avons signé de nouveaux contrats avec le gouvernement.	0	0	2	2	2
Nous avons un excédent de denrées périssables.	6	5	2	0	14
Autre – veuillez préciser.	6	15	8	0	10



À partir du 27 septembre 2020, les entreprises canadiennes peuvent être admissibles à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) – subvention qui les aide à couvrir leurs dépenses de loyer ou de propriété commerciale (Gouvernement du Canada, 2020). Il n'y a pas de baisse de revenu minimale requise pour être admissible à cette subvention. Toutefois, le montant reçu est calculé en fonction du montant de la baisse des revenus. Lors de l'enquête, les employeurs devaient répondre à la question suivante : « Avez-vous l'intention de demander la nouvelle Subvention d'urgence du Canada pour le loyer? » (Figure 4). D'après les résultats présentés ci-dessous, 30 % des employeurs ont déclaré qu'ils prévoyaient de demander la SUCL. Parmi les employeurs qui ont répondu à la question, 28 % ne prévoient pas demander la Subvention et 42 % sont inadmissibles à cette subvention pour le loyer. Certaines des conditions stipulent que la propriété ne peut être un lieu de résidence utilisé par vous ou un membre de votre famille; en outre, la propriété ne peut être principalement utilisée pour gagner un revenu locatif. Cette restriction peut réduire la capacité de certaines entreprises de demander cette subvention au loyer, en particulier les petites entreprises qui sont exploitées à domicile.

Figure 4. Pourcentage d'employeurs qui prévoient présenter une demande à la nouvelle subvention canadienne pour les loyers d'urgence (CERS)

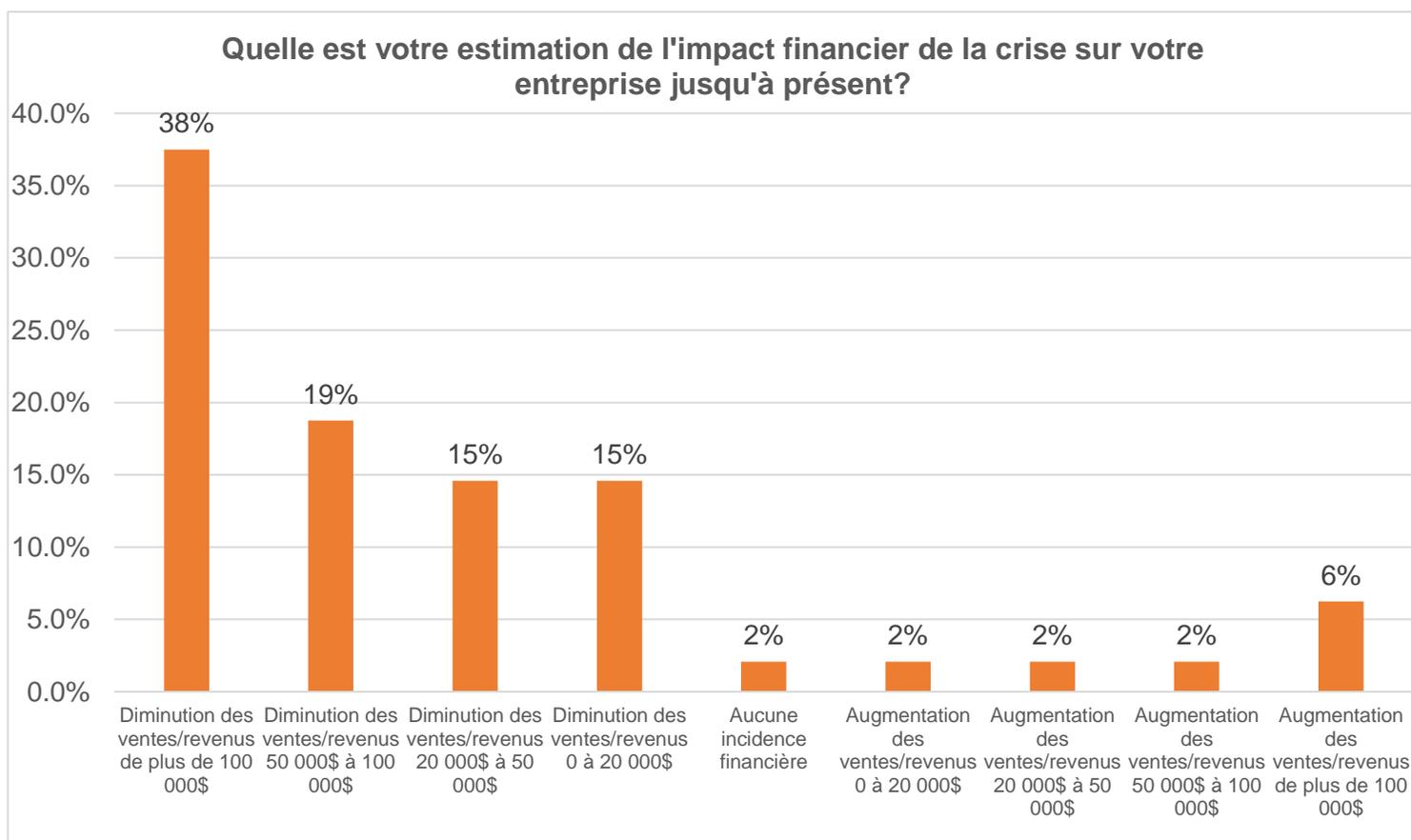




Une grande majorité des entreprises qui ont participé à cette enquête sont atteintes financièrement par la crise (figure 5). En ce qui concerne les employeurs du district de Thunder Bay, 45 % ont estimé que leur chiffre d'affaires/revenu avait diminué de plus de 100 000 \$. Parmi ceux-ci, 19 % pensent que leur chiffre d'affaires ou leur revenu a diminué de 50 000 à 100 000 dollars; 15 % affirment que leur chiffre d'affaires ou leur revenu a diminué de 20 000 à 50 000 dollars; 15 % déclarent que leur chiffre d'affaires ou leur revenu a diminué de 0 à 20 000 dollars. Selon les résultats, la grande majorité des entreprises qui ont répondu ont été financièrement touchées par la COVID-19 et ont subi des pertes importantes de ventes/revenu depuis le début de la pandémie.

Depuis la dernière enquête, en novembre, le nombre des employeurs ayant signalé une baisse des ventes de plus de 100 000 \$ a augmenté. Cela s'explique probablement par le confinement provincial qui a été imposé après Noël jusqu'à la mi-février.

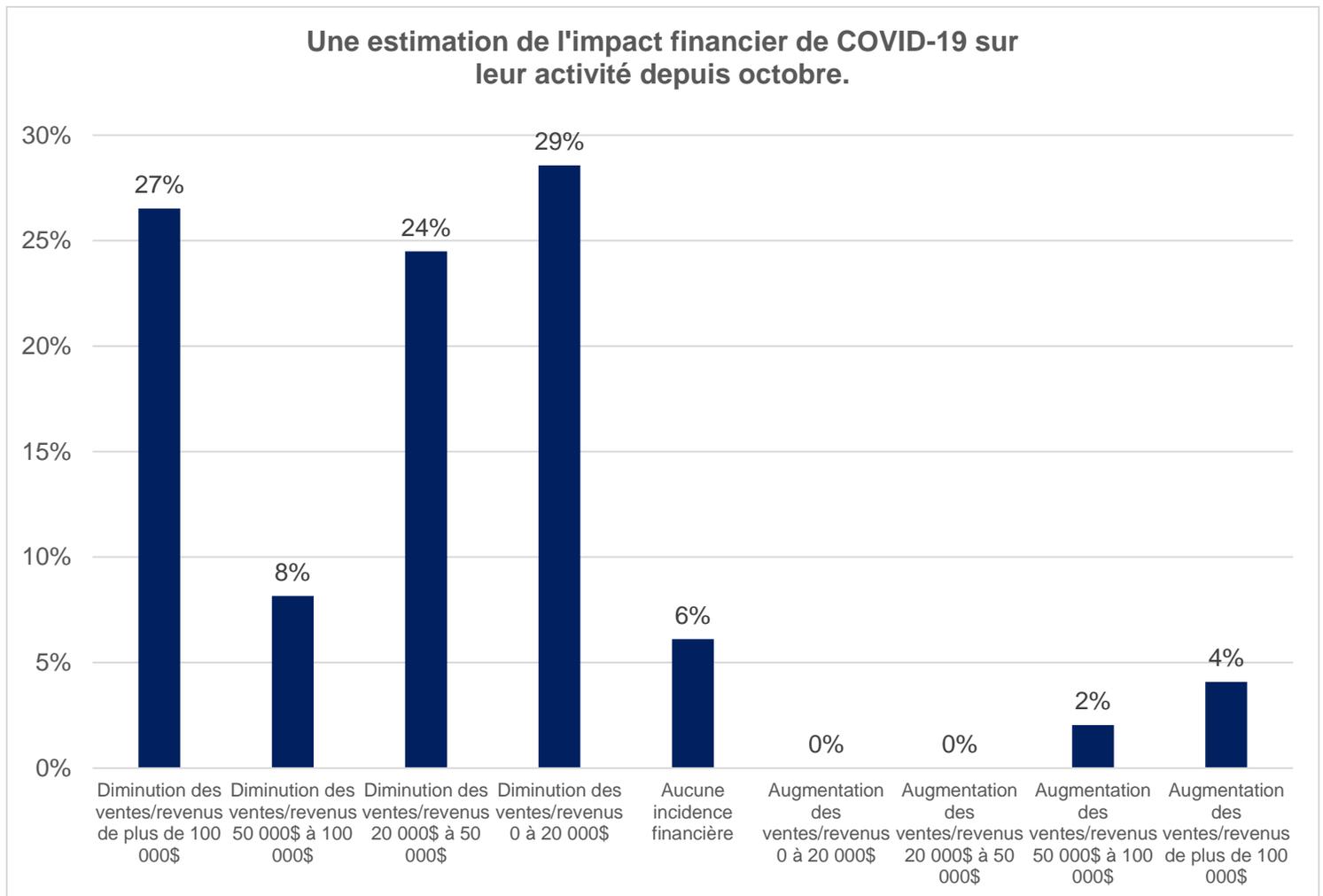
Figure 5. Pourcentage des employeurs qui ont offert une estimation de la répercussion financière de la COVID-19 sur leur entreprise, depuis le début de la pandémie.





Compte tenu du confinement provincial et des autres restrictions, l'on a demandé aux répondants d'estimer l'impact financier de la crise sur leur entreprise, depuis octobre (figure 6). En ce qui concerne les employeurs du district de Thunder Bay, 45 % ont estimé que leur chiffre d'affaires/revenu avait diminué de plus de 100 000 \$. Parmi ceux-ci, 8 % pensent que leur chiffre d'affaires ou leur revenu a diminué de 50 000 à 100 000 dollars; 24 % affirment que leur chiffre d'affaires ou leur revenu a diminué de 20 000 à 50 000 dollars; 29 % déclarent que leur chiffre d'affaires ou leur revenu a diminué de 0 à 20 000 dollars. Conformément aux résultats, la plupart des entreprises ont subi des pertes importantes de ventes/revenu depuis octobre. Les résultats montrent que de nombreuses répondants ont souffert financièrement par suite de la hausse du nombre des restrictions imposées au cours des derniers mois.

Figure 6. Pourcentage des employeurs offrant une estimation de la répercussion financière de la COVID-19 sur leur entreprise, depuis octobre.





Ci-dessous est indiqué le pourcentage des entreprises qui ont déclaré qu'elles utilisaient ou allaient utiliser les programmes fédéraux et provinciaux suivants (tableau 4). Les programmes les plus utilisés en janvier/ février étaient la Subvention salariale d'urgence du Canada (60 %), la Prestation canadienne d'urgence (PCU) (53 %) et la Réduction des tarifs de l'électricité RTE (51 %).

Comme le montrent les résultats, la PCU a été l'une des prestations les plus utilisées depuis le début de la pandémie. La PCU a pris fin le 27 septembre 2020, mais les personnes qui dépendent de ce soutien peuvent accéder à la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) jusqu'au 25 septembre 2021. La PCRE a été créée pour continuer de soutenir les Canadiens qui ont perdu leur emploi ou ont subi une baisse importante de revenu, à cause de la COVID-19, et n'ont pas droit aux Prestations de l'assurance-emploi (PAE) (Gouvernement du Canada, 2021).

La plupart de ces programmes sont offerts par gouvernement fédéral, à l'exception du Crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, qui est financé par le gouvernement provincial, et du programme de report de la remise de la taxe de vente, qui comprend des programmes provinciaux et fédéraux.

En outre, l'on a demandé aux employeurs de décrire leur expérience en matière de demande d'aide et d'accès à ces programmes. De nombreux répondants ont indiqué que les programmes prêtaient à confusion et étaient trop complexes. Certains ont indiqué que des problèmes avec leurs comptes de Agence du revenu du Canada avaient affaibli leur capacité de demander des prestations. En outre, de nombreux employeurs ont déclaré être passés entre les mailles du filet ou être inadmissibles à la plupart des programmes.



Tableau 4. Pourcentage des entreprises qui ont déclaré avoir eu accès à l'un des programmes fédéraux et provinciaux suivants ou d'avoir l'intention d'y accéder.

Avez-vous ou allez-vous avoir accès aux programmes fédéraux et provinciaux ? Si oui, quels programmes ? Cochez tout ce qui s'applique	Oui	Non	Non éligible
Subvention salariale d'urgence du Canada	59,6 %	6,4 %	34,0 %
10 % – Subvention salariale temporaire	33,3 %	26,7 %	40,0 %
Prolongement du Programme de Travail partagé	6,8 %	47,7 %	45,5 %
Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial	48,9 %	15,6 %	35,6 %
Modifications du programme Emplois d'été Canada	14,0 %	51,2 %	34,9 %
Programmes de report d'impôts/remises	27,9 %	53,5 %	18,6 %
Remise de la taxe de vente et report du paiement des droits de douane	23,3 %	53,5 %	23,3 %
Programme de crédit aux entreprises	16,7 %	47,6 %	35,7 %
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	50,0 %	21,7 %	28,3 %
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	0,0 %	52,3 %	47,7 %
Prestation canadienne d'urgence	53,3 %	22,2 %	24,4 %
Programmes de soutien à l'entrepreneuriat	11,6 %	37,2 %	51,2 %
Fonds d'aide et de relance régionale	29,5 %	34,1 %	36,4 %
Crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional	7,3 %	46,3 %	46,3 %
Programme d'aide à la recherche industrielle	2,4 %	48,8 %	48,8 %
Réduction des tarifs de l'électricité	51,2 %	27,9 %	20,9 %
Crédit d'urgence pour les grands employeurs	2,3 %	20,9 %	53,5 %



Le niveau de satisfaction des répondants du district de Thunder Bay à l'égard des programmes des gouvernements fédéral et provincial pour la COVID-19 paraît au tableau 5. Parmi ceux qui ont répondu à cette question, 52 % se disent très ou assez satisfaits de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC); 46 % sont satisfaits de la prestation canadienne d'urgence (PCU); 40 % sont très ou assez satisfaits du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Même si 34 % des répondants sont satisfaits de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, c'est elle qui suscite le plus d'insatisfaction parmi les répondants. En effet, 27 % des employeurs ont déclaré être plutôt ou très insatisfaits de cette prestation fédérale.

Dans l'ensemble, les résultats correspondent à ceux de l'enquête de novembre. La PCU continue d'avoir le plus haut niveau de satisfaction parmi les divers programmes d'aide fédéraux et provinciaux. Cela dit, l'on constate une baisse significative du niveau de satisfaction à l'égard de la Subvention salariale temporaire de 10 %. En novembre, 45 % sont très ou plutôt satisfaits de cette prestation, par rapport à 20 % en janvier/février.

Tableau 5. Niveau de satisfaction des employeurs, à propos des programmes fédéraux et provinciaux pour la COVID-19

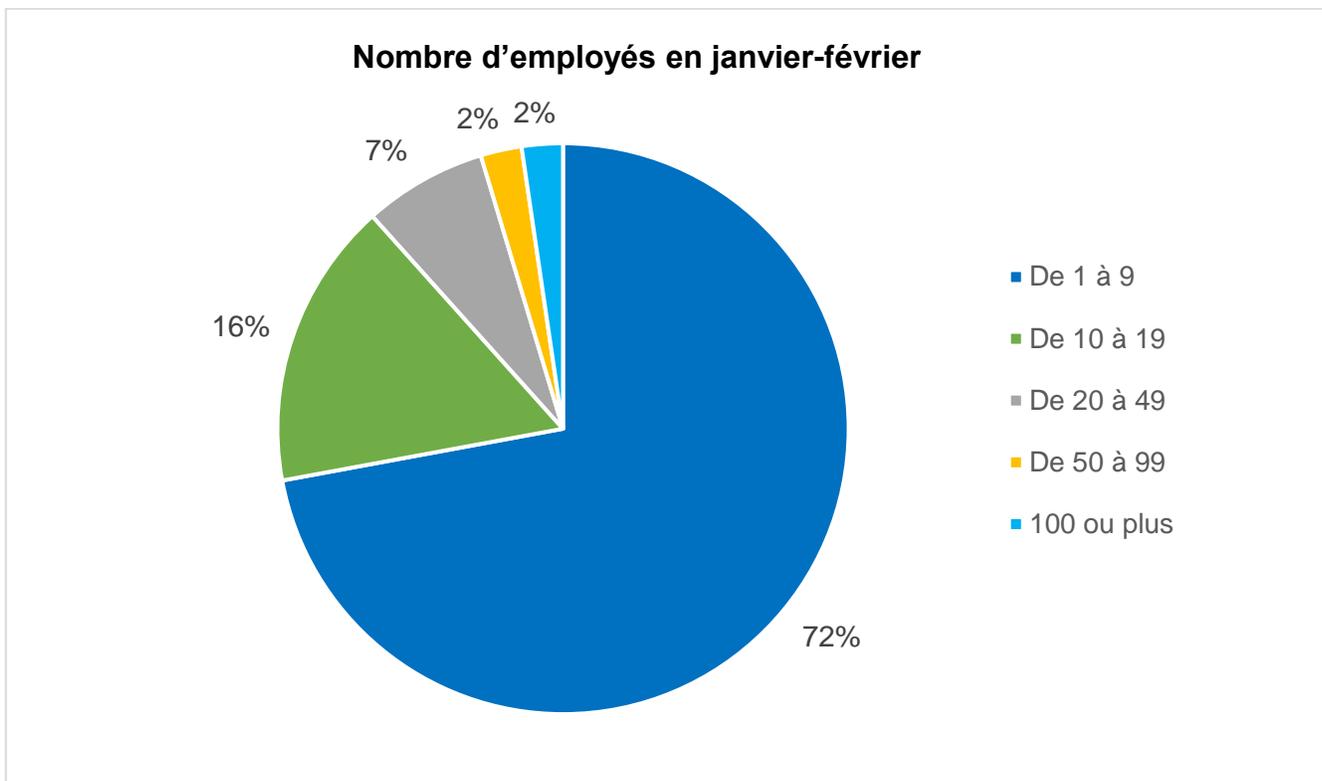
COVID-19 Programmes pour les employeurs	Très satisfait	Plutôt satisfait	Un peu insatisfait	Très insatisfait
Subvention salariale d'urgence du Canada	20,8 %	31,3 %	6,3 %	4,2 %
10 % – Subvention salariale temporaire	11,1 %	8,9 %	6,7 %	13,3 %
Prolongement du Programme de Travail partagé	0,0 %	9,3 %	4,7 %	4,7 %
Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial	6,8 %	27,3 %	11,4 %	15,9 %
Modifications du programme Emplois d'été Canada	4,7 %	7,0 %	2,3 %	2,3 %
Programmes de report d'impôts/remises	4,4 %	31,1 %	6,7 %	6,7 %
Remise de la taxe de vente et report du paiement des droits de douane	2,3 %	22,7 %	6,8 %	4,5 %
Programme de crédit aux entreprises	2,2 %	15,6 %	4,4 %	13,3 %
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	11,1 %	28,9 %	4,4 %	13,3 %
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	0,0 %	0,0 %	4,5 %	2,3 %
Prestation canadienne d'urgence	15,9 %	29,5 %	6,8 %	15,9 %
Programmes de soutien à l'entrepreneuriat	0,0 %	2,3 %	7,0 %	16,3 %
Fonds d'aide et de relance régionale	2,3 %	15,9 %	6,8 %	15,9 %
Programme d'aide à la recherche industrielle	2,3 %	4,7 %	7,0 %	4,7 %
Allègement de l'impôt-santé des employeurs	0,0 %	2,3 %	4,5 %	2,3 %
Crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional	6,7 %	28,9 %	13,3 %	11,1 %
Réduction des tarifs de l'électricité	0,0 %	2,4 %	2,4 %	4,8 %
Crédit d'urgence pour les grands employeurs	0,0 %	2,4 %	2,4 %	4,8 %



RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES HUMAINES DES ENTREPRISES

La figure 7 contient le pourcentage des entreprises qui ont déclaré avoir les niveaux d'effectifs suivants. En janvier et février, la majorité comprend des employeurs qui ont très peu de personnel (1 à 9 employés). Sont incluses les entreprises n'ayant qu'un seul employé – le propriétaire. Parmi les entreprises qui ont participé à l'enquête, 18 % comptent entre 10 et 19 employés; 7 %, entre 20 et 49 employés; 2 %, entre 50 à 99 employés et 2 %, plus de 100 employés. L'enquête de ce mois-ci compte une plus grande proportion d'employeurs de 1 à 9 employés. Les propriétaires de petites entreprises ont toujours représenté la plus grande partie des répondants.

Figure 7. Pourcentage des entreprises qui ont déclaré avoir une des tailles d'effectifs suivantes.





La quantité moyenne des travailleurs mis à pied a été calculée en fonction de la taille de l'entreprise et du type d'employé (tableau 6). La plupart des employés qui ont été mis à pied à la suite de la fermeture des entreprises non essentielles, le 26 mars, étaient à temps partiel et travaillaient pour des petites ou moyennes entreprises. Il y avait très peu de travailleurs contractuels, et aucun travailleur saisonnier n'avait été mis à pied (ne se voit pas dans le tableau). Une explication possible est que la plupart des employeurs qui ont participé à l'enquête n'embauchent pas beaucoup (ou pas du tout) de travailleurs saisonniers et/ou contractuels, ou que les entreprises n'ont pas embauché de travailleurs saisonniers et/ou contractuels à cause de la COVID-19.

Tableau 6. Nombre moyen d'employés mis à pied, par type d'employé

Taille de votre main-d'œuvre	Nombre moyen d'employés à temps plein	Nombre moyen d'employés à temps partiel	Nombre moyen d'employés contractuels
1 à 9	3,6	9,4	1,5
10 à 19	6,7	18,2	0
20 à 49	3	0	0
50 à 99	0	0	0
100 ou plus	0	0	0

De nombreux répondants ont mis en place des mesures pour soutenir/protéger leurs employés pendant la crise de la COVID-19. Le pourcentage des employeurs qui ont déclaré avoir mis en œuvre une ou plus d'une mesure pour soutenir/protéger leurs employés pendant cette crise est montré au tableau 7. D'après les résultats de cette question, 83 % des employeurs ont pris des mesures de distanciation physique dans leur entreprise. Les résultats montrent une augmentation constante du pourcentage de répondants qui recourent à ces mesures pendant la crise. Dans les autres résultats, nous constatons que 71 % des employeurs informent leurs employés des programmes d'aide gouvernementaux qui leur sont offerts. De plus, en janvier/février, les résultats montrent un élargissement de la proportion des employeurs ayant fermé temporairement leur entreprise/organisme et ne payant pas les employés pendant la fermeture (29 %). Ensuite, la proportion des employeurs qui ont demandé à leurs employés d'utiliser leurs jours de vacances, de maladie ou de congés personnels pendant la crise, puis qui ont reporté des mises à pied a augmenté (22 %). Ces résultats reflètent les effets négatifs que la fermeture a eus sur les entreprises locales. Les employeurs ont beaucoup travaillé pour rester à flot et fait de leur mieux pour traverser cette pandémie.



Tableau 7. Pourcentage des employeurs ayant pris les mesures suivantes pour soutenir/protéger les employés pendant la crise de la COVID-19

Mesures prises par les employeurs	Mai (%)	Août (%)	Septembre (%)	Novembre (%)	Janvier (%)
Nous avons pris des mesures de distanciation sociale dans notre entreprise.	68	76	79	84	83
Nous avons sensibilisé nos employés aux symptômes et aux risques associés au virus, ainsi qu'aux mesures de prévention.	70	74	29	74	49
Nous avons informé les employés des programmes d'aide du gouvernement.	51	55	81	48	71
Nous avons demandé aux employés de travailler à domicile.	33	33	44	32	27
Nous avons échelonné les heures de travail des employés.	33	26	17	40	7
Nous avons embauché des ressources en matière de santé mentale et de bien-être ou sensibilisé les employés à celles-ci.	25	26	29	40	27
Nous continuons de verser des salaires aux employés qui ne travaillent pas par suite d'une quarantaine ou d'une maladie.	14	24	10	21	22
Nous avons fermé temporairement notre entreprise/organisme et ne payons pas les employés pendant la fermeture.	24	12	29	16	29
Nous demandons aux employés d'utiliser pendant la crise leurs vacances, leurs congés de maladie ou leurs congés personnels, puis reportons les mises à pied.	5	5	13	8	22
Autre – veuillez préciser.	13	24	38	16	54



**QUE PENSEZ-VOUS
QUE LE
GOUVERNEMENT
PUISSE FAIRE
POUR VOUS AIDER
EN CE MOMENT?**

À la question ouverte « Que pensez-vous que le gouvernement puisse faire pour vous aider en ce moment? », la réponse locale la plus fréquente a été de mettre fin au confinement à Thunder Bay, de permettre aux petites entreprises de rouvrir, puis d'alléger la taxation. Les employeurs aimeraient voir un retour à l'approche régionale. La province est revenue au cadre régional au dernier jour de cette enquête (le 16 février). Depuis, Thunder Bay est encore zone grise du confinement, en raison du nombre élevé de cas actifs dans la région. Comme nous l'avons mentionné, les commerces de détail ont été autorisés à rouvrir leurs portes, mais avec une capacité réduite, même dans la zone de confinement.

Au niveau provincial, les répondants ont donné des réponses semblables à celles du niveau local. Les employeurs souhaiteraient une aide provinciale accrue, ainsi que la fin du confinement provincial et le retour au cadre d'intervention régional. Certains répondants ont mentionné le déploiement du vaccin – ils aimeraient que davantage de personnes soient vaccinées. Depuis le 15 mars, la province a ouvert le nouveau portail de rendez-vous en ligne et commencera par les personnes âgées de 80 ans et plus (Gouvernement de l'Ontario, 2021b).

Au niveau fédéral, les répondants ont déclaré que le gouvernement devrait aider les entreprises en continuant d'offrir des programmes et du soutien. Plusieurs employeurs ont déclaré qu'ils souhaitaient la prolongation des programmes d'aide, car ils ont besoin d'un soutien financier continu. Les employeurs ont également mentionné qu'ils aimeraient que l'aide financière qu'ils ont reçue soit radiée et que les intérêts soient reportés. En outre, certains répondants ont indiqué qu'ils souhaitaient que la frontière reste fermée. La frontière entre les États-Unis et le Canada est fermée depuis un an, et cette fermeture sera prolongée une fois de plus le 21 mars. Il n'existe actuellement aucun plan de réouverture de la frontière (CBC 2021a).



Conclusion

Dans l'ensemble, la plupart des entreprises ont été contraintes de fermer leurs portes au public lors du deuxième confinement provincial. Les employeurs ont beaucoup travaillé pour s'adapter à cette nouvelle réalité. Les employeurs ont fait de leur mieux pour apporter des modifications à leur entreprise, afin de pouvoir continuer à fonctionner pendant la fermeture au public. Les employeurs ont également adapté leur entreprise, en vue de fournir de nouveaux biens et/ou services, ou de continuer à fournir les mêmes services, à l'aide de nouvelles méthodes telles que le service en ligne ou l'ouverture d'un guichet de service. Toutefois, en raison de la fermeture de toutes les entreprises non essentielles, il est presque impossible pour les entreprises de fonctionner à plein rendement. En conséquence, ces changements se reflètent dans le pourcentage élevé de répondants qui considèrent un pourcentage élevé d'employeurs ont considéré très négatif leur niveau de risque à long terme et ont déjà fermé leur entreprise ou risquent de le faire.

Les entreprises ont compté sur le soutien continu des gouvernements provincial et fédéral et d'autres organismes. Les employeurs qui ont répondu à cette enquête ont déclaré que les gouvernements devraient permettre aux petites entreprises de rouvrir, aider davantage financièrement, accorder des allègements fiscaux et prolonger les divers programmes déjà offerts, afin qu'ils puissent se remettre de cette crise. Les personnes interrogées ont également souhaité que le vaccin soit distribué à un plus grand nombre de personnes. Le déploiement du vaccin sera un facteur clé pour permettre aux entreprises de rouvrir leurs portes au public et pour fonctionner à plein rendement. La plupart des travailleurs de la santé en Ontario ont reçu au moins une dose du vaccin contre la COVID-19. Depuis le 15 mars, le Nord ontarien a commencé à distribuer le vaccin aux personnes âgées et aux membres des Premières Nations dans les zones urbaines et éloignées (CBC 2021b). Espérons qu'avec le déploiement continu du vaccin et la température plus chaude qui s'annonce, les entreprises rouvriront leurs portes et les gens pourront à nouveau se réunir en toute sécurité.



Références

- Bureau de santé du district de Thunder Bay 2020 « Ontario COVID-19 Data Tool ». Plus récente mise à jour, le 23 septembre 2020. Information offerte en ligne à <https://www.tbdhu.com/coviddata#testing>.
- CBC. 2021a. « The Canada-U.S. border's been shut down for a year — and there's no reopening plan. » CBC News. Consultation du 15 mars 2021. Information offerte en ligne à <https://www.cbc.ca/news/world/canada-border-restriction-reopening-1.5948695>.
- CBC. 2021b. « Northern Ontario First Nations mass vaccination effort well underway. » CBC News. Consultation du 15 mars 2021. Information offerte en ligne à <https://www.cbc.ca/news/canada/sudbury/northern-ontario-mass-vaccination-mise-à-jour-1.5912877>.
- CTV. 2021 « “COVID-19 is essentially everywhere“: Thunder Bay, Ont. is one of the leading hotspots in Canada. » Consultation du 10 mars 2021. Information offerte en ligne à <https://www.ctvnews.ca/health/coronavirus/covid-19-is-essentially-everywhere-thunder-bay-ont-is-one-of-the-leading-hotspots-in-canada-1.5340753?cache=adwgpkdjxynpimr%3FclipId%3D89830>.
- Gouvernement de l'Ontario. 2020 « Données sur les cas de COVID-19 ». Information offerte en ligne à <https://covid-19.ontario.ca/fr/data>.
- Gouvernement de l'Ontario. 2021a. « Cadre d'intervention pour la COVID-19 : Garder l'Ontario en sécurité et ouvert. » Information offerte en ligne à <https://www.ontario.ca/fr/page/cadre-d-intervention-pour-la-covid-19-garder-lontario-en-securite-et-ouvert>.
- Gouvernement de l'Ontario. 2021b. « L'Ontario lance un système provincial de réservation pour les vaccins contre la COVID-19. » Information offerte en ligne à <https://news.ontario.ca/fr/release/60690/lontario-lance-un-systeme-provincial-de-reservation-pour-les-vaccins-contre-la-covid-19s>. 2020.
« Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mars 2020 ». Plus récente mise à jour, le 29 avril 2020. Offerte en ligne à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200429/dq200429a-eng.htm>.
- Gouvernement du Canada. 2020 « Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) ». Information offerte en ligne à <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-urgence-loyer.html>.
- Gouvernement du Canada. 2021 « Prestation canadienne de la relance économique (PCRE). » Information offerte en ligne à <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-relance-economique.html>.



Thunder Bay District
COVID-19 Business Impact
SURVEY

ISBN : 978-1-990372-03-2